

Envoi par courrier et par télécopieur : 418-648-7980

Québec, le 19 mai 2006

Madame Élane Bolduc  
Agente d'environnement  
Transports Canada  
Gare maritime Champlain  
901, Cap Diamant, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1K 4K1

**Objet : Demande d'avis à Transports Canada**

Madame,

La commission d'examen conjoint chargée d'étudier le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna souhaite obtenir du ministère des Transports du Canada un avis écrit sur les éléments suivants, tant pour la période de construction du terminal qu'en exploitation. La commission convient que certains points peuvent relever du processus TERMPOL en cours. Cependant, la commission a besoin des informations demandées pour évaluer les effets environnementaux du projet en vertu de la portée de son examen précisée dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* :

- Les risques d'accident au terminal méthanier et leurs effets sur la santé de la population et des travailleurs du port de Gros-Cacouna et du terminal. Les mesures de sécurité proposées par le promoteur pour le déchargement et l'acheminement du GNL vers des réservoirs protègent-elles efficacement le public et les travailleurs en cas d'incident?
- Les risques d'accident des méthaniers circulant dans la voie maritime du Saint-Laurent de Gros Cacouna jusqu'aux limites territoriales canadiennes, notamment le long des deux routes proposées par le promoteur allant des Escoumins jusqu'au port de Gros Cacouna. Pour ce dernier point, la commission aurait besoin que vous confirmiez la validité des routes proposées, les vitesses de navigation, que vous précisiez l'utilisation de remorqueurs et que vous fournissiez de l'information sur les aides à la navigation qui devraient être implantées sur terre et sur mer. Enfin, les mesures de sécurité proposées par le promoteur sont-elles adéquates?

...2

- La configuration du quai d'amarrage et les divers mesures de navigation proposées par le promoteur tant en période estivale qu'en période hivernale sont-elles adéquates pour assurer une navigation sécuritaire compte tenu de la dynamique locale des courants, des glaces et des conditions du vent ?
- Les mesures de surveillance proposées par le promoteur en phase d'exploitation, y compris les plans d'intervention d'urgence, de mesures d'urgence et de prévention de la pollution, sont-elles adéquates ?
- Transports Canada ainsi que les autorités portuaires exigent-elles des engagements de leurs locataires afin de s'assurer que les installations sont démantelées à la fin de leur vie utile, en cas de faillite ou de fermeture prématurée et que le site d'occupation soit alors décontaminé ? Dans le cas du projet, votre ministère est-il satisfait des engagements du promoteur à cet effet ? Est-il possible de connaître les détails de l'entente prise entre les parties, le cas échéant ?
- La poursuite des activités industrielles portuaires existantes au port de Cacouna et leur développement éventuel avec la réalisation du projet Énergie Cacouna, incluant les projets d'accroissement du cabotage sur le Saint-Laurent.
- Les contraintes résultant de l'insertion éventuelle du gazoduc sur les propriétés de Transports Canada à Cacouna.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain, compte tenu que la deuxième partie de l'audience publique débute le 12 juin 2006 à Cacouna.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission